



FICHE REPÈRES DU RSU 2022



Les communes de 3 500 à 4 999 habitants

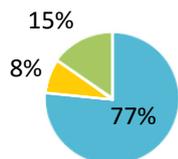
Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR **82%**

Les communes de 3 500 à 4 999 habitants représentent 1,2% des collectivités et établissements publics territoriaux de la Région Occitanie et emploient 2,7% des effectifs. 78 communes ont transmis leur RSU et sont représentées dans cette synthèse sur les 95 recensées.
 > 4 654 agents recensés dans ces collectivités dont 3 563 fonctionnaires, 384 contractuels permanents et 707 contractuels non permanents.

Effectifs

77% des agents sont fonctionnaires



■ Fonctionnaires
 ■ Contractuels permanents
 ■ Contractuels non permanents



	Minimum	Maximum	Effectif moyen	Nb de coll concernées
Fonctionnaires	19	115	46	78
Contractuels permanents	1	35	6	73
Contractuels non permanents	1	61	11	72

10,42 % des contractuels permanents en CDI

Précisions emplois non permanents

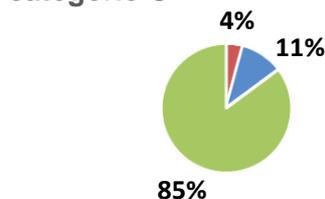
- ⇒ 1,3 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 10,1 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

52% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernée
Administrative	23,4%	19,5%	23,0%	11,7
Technique	51,8%	53,4%	52,0%	26,3
Culturelle	2,9%	6,3%	3,2%	2,3
Sportive	0,7%	1,6%	0,8%	1,3
Sociale	6,8%	3,6%	6,5%	3,6
México-sociale	0,8%	2,1%	0,9%	2,8
Police municipale	5,6%	0,3%	5,1%	3,1
Animation	8,0%	13,3%	8,5%	5,9
Total	100%	100%	100%	52

85% d'agents relevant de la catégorie C

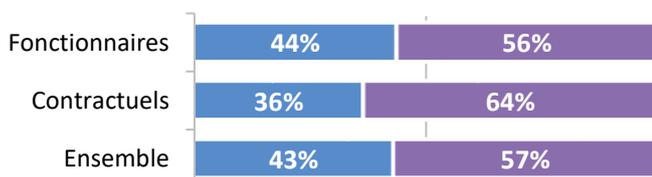


Effectif moyen

Catégorie A	2,1
Catégorie B	5,4
Catégorie C	43,1

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 57%

■ Hommes
 ■ Femmes

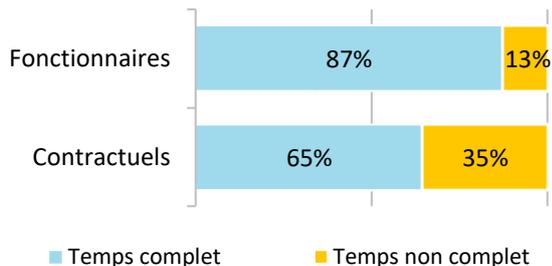


Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 40% des agents

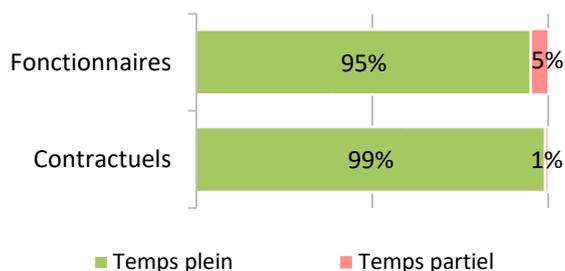
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	40%
Adjoints administratifs	16%
Agents de maîtrise	9%
Adjoints territoriaux d'animation	7%
ATSEM	6%

Temps de travail des agents permanents

87% des fonctionnaires à temps complet contre 65% des contractuels



5% des fonctionnaires à temps partiel contre 1% des contractuels



Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Animation	29%	Culturelle	83%
Sociale	27%	Médico-sociale	63%
Culturelle	20%	Animation	37%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

1,6% des hommes à temps partiel
7,2% des femmes à temps partiel

Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

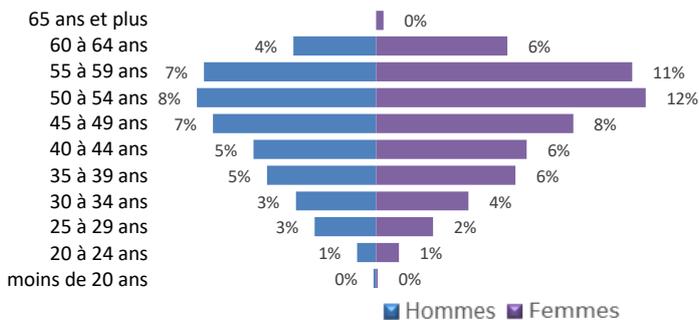
Pyramide des âges

En moyenne, les agents ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,25
Contractuels permanents	40,83
Ensemble des permanents	47,52
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	37,87



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 56,6 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par répondant



> 42,8 fonctionnaires
> 4,6 contractuels permanents
> 9,2 contractuels non permanents

ETPR permanents moyens par catégorie

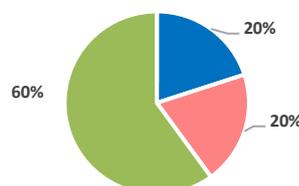
Catégorie A	2,2 ETPR
Catégorie B	5,3 ETPR
Catégorie C	39,6 ETPR

Positions particulières

1,1% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure

Répartition des agents en position statutaire particulière



Mouvements

- En 2022, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 15,1%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
6,8%	103,3%

Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021	Effectif physique au 31/12/2022
50,4 agents	50,6 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*		entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022	
Fonctionnaires	↘	-2,2%	
Contractuels	↗	32,0%	
Ensemble	↗	0,3%	

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	42%
Départ à la retraite	19%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	12%
Mutation (changement de collectivité)	12%
Démission	6%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplaçants	46%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	14%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	11%
Voie de mutation	10%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	7%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels

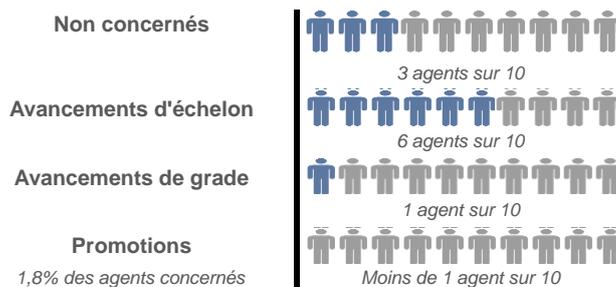
En moyenne, 1,6% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année

- 12 ruptures conventionnelles actées en 2022

10,3% des répondants ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle
100% sont à l'initiative de l'agent

- Avancements et promotions

Nombre moyen d'agents concernés sur 10



Sanctions disciplinaires

- 17% des répondants sont concernés par au moins une sanction disciplinaire en 2022.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	12	2
Sanctions 2 ^{ème} groupe	2	-
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	-	1

Une sanction prononcée à l'encontre d'un fonctionnaire stagiaire

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2022)

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	44%
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	33%
Ivresse	11%

Budget et rémunérations



Les charges de personnel représentent 51,67 % des dépenses de fonctionnement

Montant moyen

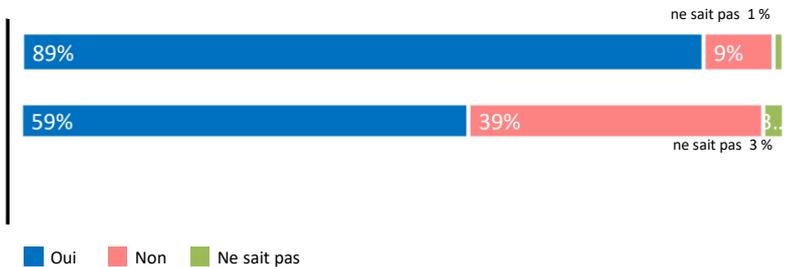
Budget de fonctionnement 4 241 672 €

Charges de personnel 2 191 807 €

Soit 51,67 % des dépenses de fonctionnement

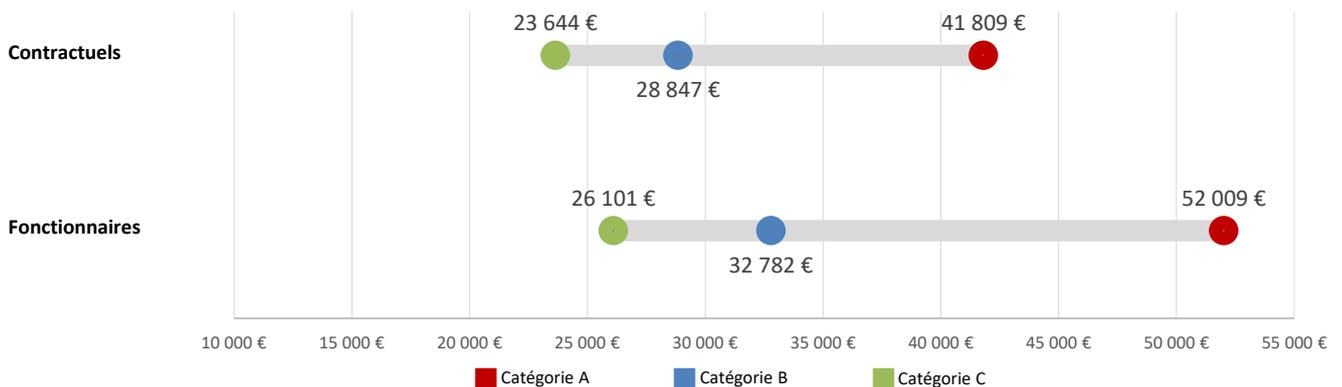
Mise en place du RIFSEEP

- pour au moins un cadre d'emplois pour les fonctionnaires
- pour les contractuels permanents



58% des répondants prévoient le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

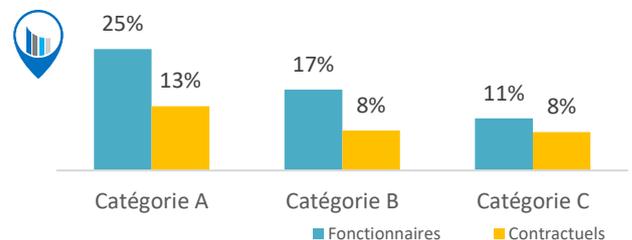


La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,2 %

Le dénominateur intègre le traitement indiciaire de rémunération des agents

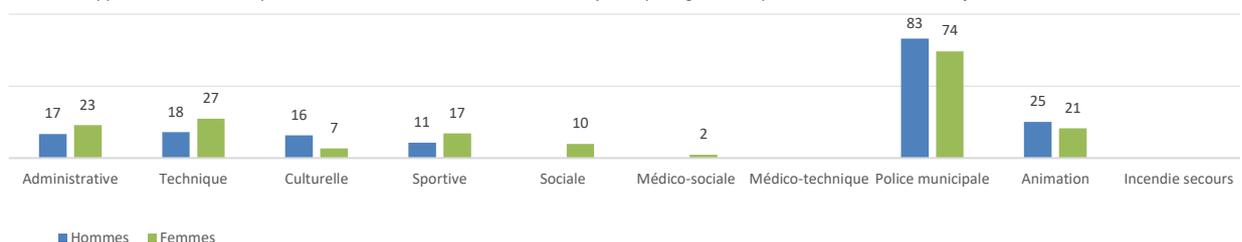
Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	12,51%
Contractuels sur emplois permanents	8,44%
Ensemble	12,20%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



En moyenne, 1186 heures supplémentaires/complémentaires pour les 94% de répondants concernés

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en moyenne par agent de répondant concerné selon la filière



59% des répondants adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Absences Agents présents au 31 décembre

En moyenne, 19,6 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 6,2 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,38%	1,71%	5,02%	1,93%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,73%	1,71%	7,14%	1,95%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,14%	1,80%	7,52%	2,09%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 33,46 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

81% des répondants concernés par des accidents de travail

> 5,6 accidents du travail pour 100 agents permanents

> En moyenne, 60 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Type d'accident



Service 91%
Trajet 9%

Genre



Femmes 47%
Hommes 53%

Catégorie



Catégorie A 1%
Catégorie B 3%
Catégorie C 96%

72% des accidents concernent la filière technique

Handicap

88% des répondants ont au moins un agent BOETH

Taux de BOETH: 6,9%

Genre



Femmes 57%
Hommes 43%

Statut



Fonctionnaires 96%
Contractuels perm. 4%

Catégorie



Catégorie A 1%
Catégorie B 3%
Catégorie C 96%

0,4 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par répondant concerné

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

(répondants concernés)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées	29 152 €
Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	6 785 €

Prévention et risques professionnels

5 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 1 460 €

Coût par jour de formation : 303 €

Oui Non Ne sait pas En cours

Existence d'un document unique (DUERP)



Existence d'un registre de santé et de sécurité



Existence d'un plan de prévention des RPS

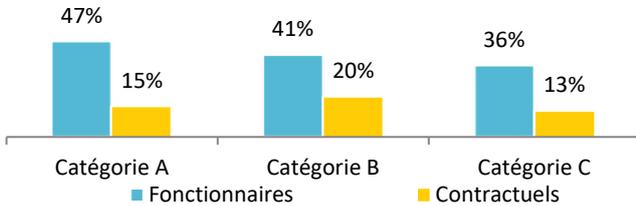


Formation Agents présents au 31 décembre

En 2022, 34% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

33% des femmes et 35% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

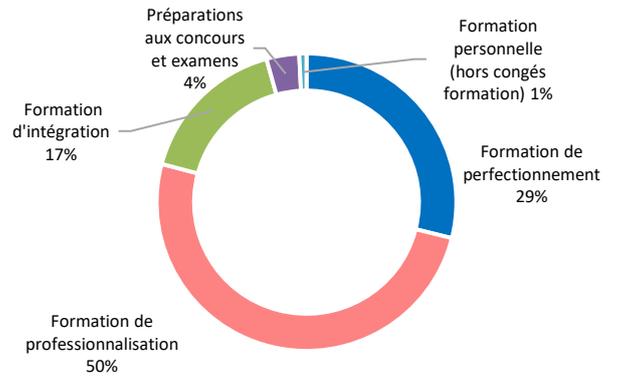


Le budget médian consacré à la formation est de 14 785 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	66%
Autres organismes	21%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	6%
Coût de la formation des apprentis	5%
Frais de déplacement	3%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,3 jour par agent



Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	68%
Autres organismes	22%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	10%
Collectivité	0%

Action sociale et protection sociale complémentaire

42% des répondants ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire



Santé **Prévoyance**

Montant moyen annuel par bénéficiaire

155 € **211 €**

En cours Oui Non Ne sait pas

L'action sociale

Prestations servies directement par la structure



Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association locale



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale



Relations sociales

57% des répondants concernés par des grèves



20 jours de grève en moyenne par répondant



5,1% des répondants ont engagé des négociations collectives



3,8% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

Les principales négociations

Temps de travail, qualité de vie au travail

Mise en place du télétravail

Conditions et organisation du travail

Les principaux accords

Temps de travail, qualité de vie au travail

Conditions et organisation du travail

Accompagnement social des réorganisations des services

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2022} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

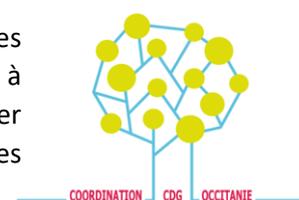
1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juin 2024

Version 1

Réalisé par l'Observatoire régional de l'emploi territorial et des données sociales, CDG31